



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NUKU-HIVA**

Séance du 23 décembre 2022

DÉLIBÉRATION N° 074 – 2022

OBJET : Fixant les tarifs et les conditions de location du hangar de Taipivai, de l'ancienne mairie de Hatiheu, du hangar de Tieva sis à Hatiheu et du grand préau de l'école PATOA à Taiohae

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois décembre, le conseil municipal de la Commune de Nuku-Hiva, régulièrement convoqué le vingt décembre 2022, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de la Mairie de Taiohae, sous la présidence de Monsieur le Maire, Benoît KAUTAI.

DATE CONVOCATION :

20 décembre 2022

DATE D’AFFICHAGE :

20 décembre 2022

DATE DE LA SÉANCE :

23 décembre 2022

HEURE DE LA SÉANCE :

08 : 30

En exercice :	23
Présents :	16
Procurations :	6
Votants :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	0

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

CIANTAR Victorine

NOMS PRENOMS	Présents	Absents	Procuration à
KAUTAI Benoit	X		
KAUTAI Jeanne Marie	X		
TAMARII Casimir	X		
TAUPOTINI Mathilde			DEANE Laïza
PETERANO Max			KAUTAI Benoit
CIANTAR Victorine	X		
FALCHETTO Gordon			CIANTAR Victorine
AH-SCHA Françoise	X		
TAATA Aldo			TAMARII Casimir
PIRIOTUA Nateriria	X		
TEKOHUOTETUA James			TAATA Alexandre
DEANE Laïza	X		
TAATA Alexandre	X		
OTOMIMI Tenuuotefio	X		
TATA Jean-Claude		X	
HAITI Nicolas	X		
TEIKITEKAHIOHO Taemani	X		
KATUPA Yvonne	X		
TEIKIHAA Jean-Pascal	X		
CANCIAN Pierre			FALCHETTO Wenceslas
VAIAANUI Juliana	X		
FALCHETTO Wenceslas	X		
OTTO Taniouoho	X		

Formant la majorité des membres en exercice,

- VU** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française complétée par la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi n°2007-1719 du 7 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française ;
- VU** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du CGCT aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ratifiée par la loi n°2009-594 du 27 mai 2009 dite « LODEOM » ;
- VU** l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupement s ;
- VU** le décret n°72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU** le code général des collectivités territoriales (CGCT) applicables aux Communes de Polynésie Française ;
- VU** la délibération n°063-2022 du 21 octobre 2022 recensant les produits de la régie unique de recettes de la commune de Nuku-Hiva ;

Exposé des motifs :

En raison de la forte demande de locaux, il est proposé au conseil municipal de mettre à la disposition d'entrepreneurs privés et associations les locaux situés dans les vallées de Hatiheu, Taipivai et Taiohae. Il s'agit, dans ce cas précis, de fixer des prix de location pour les hangars de Taipivai et Hatiheu, de l'ancienne mairie de Hatiheu et du grand préau de l'école Patoa.

OUI l'exposé du Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

ARTICLE 1 : **DECIDE** que les produits de la régie unique recensés en annexe de la délibération n°063-2022 du 21 octobre 2022 sont complétés par :

- Les loyers du hangar de Taipivai
- Les loyers du hangar de Hatiheu
- Les loyers de l'ancienne mairie de Hatiheu

ARTICLE 2 : **FIXE** les tarifs comme suit :

PRODUIT	TARIF
Loyer du hangar de Taipivai	20 000 F CFP (hors charges locatives) / mois
Loyer du hangar de Hatiheu appelé « TIEVA » (Exception : les événements à but non lucratif disposent du bâtiment à titre gratuit)	3 500 F CFP (comprenant la redevance de l'eau et l'enlèvement des ordures ménagères) / jour
Loyer de l'ancienne mairie de Hatiheu	10 000 F CFP (hors charges locatives) / mois

ARTICLE 3 : **DÉCIDE** d'appliquer les tarifs mentionnés à l'article 2 à compter du 1^{er} janvier 2023.

ARTICLE 4 : **ACTUALISE** la liste des produits et services communaux annexée à la délibération n°063-2022 du 21 octobre 2022.

ARTICLE 4 : **DIT** que les autres articles de la délibération n°063-2022 du 21 octobre 2022 demeurent inchangés.

ARTICLE 5 : **DIT** que conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de la Polynésie française ou d'un recours gracieux auprès du secrétariat de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors de deux (2) mois pour répondre. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par application de « Télérecours citoyens » accessibles à partir du site www.telerecours.fr. Un « silence gardé » pendant plus de deux (2) mois vaut décisions implicite de « rejet ».

ARTICLE 6 : **CHARGE** le Maire ou son représentant et la Cheffe de la Trésorerie Des Archipels, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, affichée et communiquée partout où besoin sera.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant
de l'État :

Le :

et publication ou notification :

Du :

Le Maire,
Benoît KAUTAI

COMMUNE DE NUKU HIVA

**ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N° 063 - 2022 DU 21 OCTOBRE 2022
TARIFICATION DES DIFFÉRENTS PRODUITS ET SERVICES COMMUNAUX**

DÉSIGNATION DU PRODUIT	Unité de vente	Ancien tarif	Nouveau tarif	Références
Redevance sur taxes de séjours				
Navire de croisières	jour / personnes		250 FCFP	Délibération n°17-06 du 01/09/2006 abrogée par délibération 70-22 du 23/12/2022
Hôtels classés et établissements équivalents	jour / personnes		150 FCFP	
Etablissements non classés (ex : pension de famille) et établissements de caractéristiques équivalents	jour / personnes		100 FCFP	
Enfants - 12 ans logeant avec le ou les parents pendant la durée du séjour				
Redevance sur la location VSAV				
VSAB	heure	5 000 FCFP		Délibération n°58-08 du 29/08/2008
Vacation Sapeurs pompiers	heure	1 000 FCFP		
Redevances sur les cantines scolaires de NUKU HIVA				
Petit-déjeuner : Lycée Saint-Athanase	jour / élèves	150 FCFP		Délibération n°05-18 du 17/01/2018
Petit-déjeuner : Collège de Taiohae	jour / élèves	150 FCFP		
Déjeuner : Ecole Publique PATOA	jour / élèves	245 FCFP		
Déjeuner : Ecole Saint-Joseph	jour / élèves	245 FCFP		
Déjeuner : Lycée Saint-Athanase	jour / élèves	300 FCFP		
Déjeuner : Collège de Taiohae	jour / élèves	300 FCFP		
Collation : Ecole Publique PATOA	jour / élèves	50 FCFP		Délibération n°68-20 du 18/12/2020
Déjeuner : Ecole Publique TAIPIVAI	jour / élèves		245 FCFP	
Collation : Ecole Publique TAIPIVAI	jour / élèves		50 FCFP	
Déjeuner : Ecole Publique HATIHEU	jour / élèves		245 FCFP	Délibération n°55-2021 du 23/11/2021
Collation : Ecole Publique HATIHEU	jour / élèves		50 FCFP	
Petit-déjeuner : Commensaux (personnes extérieures, surveillants, agents de services)	repas / personne / jour		150 FCFP	Délibération n°44-19 du 14/06/2019
Déjeuner : Commensaux (personnes extérieures, surveillants, agents de services)	repas / personne / jour		500 FCFP	
Dîner : Commensaux (personnes extérieures, surveillants, agents de services)	repas / personne / jour		500 FCFP	
Redevances sur la vente des extraits de plans cadastraux et plan de situation				
Extrait de plan cadastral (limité à 6 parcelles)	Format A4	500 FCFP		Délibération n°07-19 du 27/02/19
Plan de situation	Format A4	500 FCFP		
Redevances sur l'occupation du domaine public communal				
Dépôt de matériaux (sable, bois, concassés, ...)	m ² emprise au sol / jour (1er jour gratuit)	100 FCFP		Délibération n°35-20 du 10/06/2020
Echaffaudage	m ² emprise au sol / jour	200 FCFP		
Bennes, nacelles, grue, engins de chantier (y compris neutralisation de places de stationnement pour benne)	jour	1 000 FCFP		
	week-end	2 000 FCFP		
	semaine	7 000 FCFP		
Clôture de chantier	m ² emprise au sol / jour	200 FCFP		
Neutralisation des places de stationnement pour entrée-sortie de chantiers ou livraison de chantiers	m ² linéaire / mois (gratuit le 1er mois)	600 FCFP		
Véhicule de vente ambulante régulier	année civile	5 000 FCFP		
Autres marchands ambulants occasionnels (camion vente, buvettes, snack, etc) et forains (guignols, ...) - hors animations et festivités municipales	2m ² emprise sol / jour	200 FCFP		
Commerçants ambulants de restauration, (camions de vente, buvettes, snack, etc) à l'occasion des animations et des festivités municipales organisées sur le domaine public communal	jour (emplacement + 5m linéaires)	5 000 FCFP		
Redevance sur la location de la terre AVAU cadastré AS 37 parcelle B surplus 1 sis à Taiohae				
Contrat de bail avec BOUTREIMA Sid pour la pâture de ses chevaux et implantation d'un local destiné à entreposer son matériel d'équitation	Trimestre	13 750 FCFP		Délibération n°12-19 du 27/02/2019

HAUT-COMMISSARIAT de la Polynésie française
Date de réception de l'AR: 26/12/2022
987-200013381-20221223-DEL_074_2022-DE

Redevance sur la location de la terre PEREHU cadastré CO-43 sis à Aakapa				
Contrat de bail avec la société ONATI pour l'implantation d'un pylône	Trimestre	24 000 FCFP		Délibération n°38-20 du 21/07/2020
Redevance sur la location terrain nu situé à l'ancienne école de Taiohae				
Contrat de bail avec TS DRONE PRODUCTION/ E BIKE POLYNESIA	m²	150 FCFP		Délibération n°20-22 du 25/03/2022
Redevance sur la location terrain nu de 657 m² cadastré section de Hatiheu n°BY 28				
Contrat de bail avec SAS FARE RATA	mois		20 000 FCFP	Délibération n°061-22 du 21/10/2022
Redevance sur la location terrain nu de 657 m² cadastré section de Hatiheu n°BY 28				
Contrat de bail avec SAS ONATI	mois		25 000 FCFP	Délibération n°077-22 du 23/12/2022
Redevance sur la location de terrains nus sis à Hakapehi - Taiohae				
Lotissement industriel - Artisanal	m² / an		120 FCFP	Délibération n°062-22 du 21/10/2022
Redevance sur la location des bâtiments communaux				
Ateliers artisanaux Hakapehi	m²	300 FCFP	Délégation de gestion Délégation 15-19 du 27/02/2019 abrogée par délibération n°63-22 du 21/10/2022	
Locaux centre administratif communal	m²	1 700 FCFP		
Logement école Aakapa	mois	30 000 FCFP		
Logement école Hatiheu	mois	30 000 FCFP		
Logement fonction nouvelle école Hatiheu	mois	40 000 FCFP		
Logement Taiohae	mois	30 000 FCFP		
Local mairie annexe de Taipivai	mois	25 000 FCFP		
Local salle polyvalente de Aakapa	mois	15 000 FCFP		
Salle Vainaho dit "Hae potee" (eau et ordures ménagères comprises)	jour	10 000 FCFP		
Salle de formation située à la Maison pour tous	jour	10 000 FCFP		
Bureau de passage (ancien bâtiment de la CPS)	jour	3 000 FCFP		
Hangar de Taipivai	mois		20 000 FCFP	Délégation de gestion Délégation 15-19 du 27/02/2019 abrogée par délibération n°63-22 du 21/10/2022
Hangar de Hatiheu	jours		3 500 FCFP	
Ancienne Mairie de Hatiheu	mois		10 000 FCFP	
Redevance sur la location de bâtiments communaux situés à la "Maison pour tous"				
Loyer salle bleu	m²		600 FCFP	Délégation de gestion Délégation 15-19 du 27/02/2019 abrogée par délibération n°63-22 du 21/10/2022
Loyer de l'ancien réfectoire et cuisine	m²		600 FCFP	
Loyer des anciennes classes	m²		600 FCFP	
Redevance sur la vente de jetons monnayeurs				
Jetons électrique	heure	300 FCFP		Délégation de gestion Délégation 15-19 du 27/02/2019 abrogée par délibération n°63-22 du 21/10/2022
Redevance sur les photocopies et télécopies effectuées en mairie				
Photocopie	page	100 FCFP	Délégation de gestion Délégation 15-19 du 27/02/2019 abrogée par délibération n°63-22 du 21/10/2022	
Télécopie en réception	page	100 FCFP		
Télécopie en émission	page	200 FCFP		

Redevance sur la location des véhicules / engins et matériels communaux				
Excavateur	heure	5 500 FCFP	Délibération 15-19 du 27/02/2019 abrogée par délibération n°63-22 du 21/10/2022	
Camion grue	heure	6 000 FCFP		
Camion grue	voyage	3 000 FCFP		
Bétonnière	heure	2 500 FCFP		
Camionnette (Kia motor, Sprinter, JMC)	heure	5 000 FCFP		
Bus (jours ouvrés 6h-18h)	heure	6 000 FCFP		
Bus (jours ouvrés 18h-6h)	heure	7 000 FCFP		
Bus (dimanches et jours fériés)	heure	8 000 FCFP		
Drague KOMATSU PC 210	heure	12 100 FCFP		
Drague HYUNDAI LC 290	heure	17 000 FCFP		
Mini pelle mécanique	heure	5 000 FCFP		
Matelas	jour	200 FCFP		
Chapiteau (montage / démontage)	forfait	10 000 FCFP		
Chapiteau	jour	1 000 FCFP		
Electricité chapiteau	forfait	2 000 FCFP		
Eclairage (guirlande) chapiteau	forfait	2 000 FCFP		Délibération 15-19 du 27/02/2019 abrogée par délibération n°63-22 du 21/10/2022
Chambre froide positive	jour	2 000 FCFP		
Chambre froide négative	jour	2 500 FCFP		
Envoi par voie postal des factures d'eau, d'ordures ménagères et de restauration scolaire	forfait	100 FCFP		

Redevances sur le branchement d'un compteur et la consommation d'eau				
Prime fixe mensuelle usagers domestiques	forfait		300 FCFP	Délibération n°11/11 du 10/05/2011 et Délibération n°49-20 du 09/09/2020
Prime fixe mensuelle usagers non-domestiques	forfait		1 000 FCFP	
Consommation eau	m3		35 FCFP	
Branchement de compteur DN 20	forfait + MOD suivant devis	33 000 FCFP		
Branchement de compteur DN 40 ou autre	suivant devis	suivant devis		
Dépôt de garantie	forfait (art. 2 du règlement de l'eau)	6 000 FCFP		
Frais de réouverture d'un compteur d'eau fermé	forfait (art. 19 du règlement de l'eau)	10 000 FCFP		
Tarif des branchement temporaire au réseau d'eau communal				
Pose et consommation comprise sur réseau d'eau sur les fronts de mer des villages de l'île	forfait	5 000 FCFP		Délibération n°63-14 du 19/12/2014
Durée des branchements temporaires	1 mois			

Redevance sur l'enlèvement des ordures ménagères				
Prime fixe bimestrielle usagers domestiques	forfait		1 500 FCFP	Délibération n°50-16 du 22/06/2016 et Délibération n°50-20 du 09/09/2020
Prime fixe bimestrielle usagers non-domestiques	forfait		2 500 FCFP	

Redevances sur la fourniture en eau et l'enlèvements des ordures ménagères des voiliers				
Fourniture d'eau, tout type de voilier	forfait	750 FCFP		Délibération n°06-21 du 19/02/2021
Redevance enlèvement des ordures ménagères	forfait	750 FCFP		